

CONSULTATIVE ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

FIRST ORDINARY SESSION

Thirteenth Sitting - 2nd September 1949 Doc. 31

RÔLE OF THE COUNCIL OF EUROPE
IN THE ECONOMIC FIELD

taking account, in accordance with
Articles 1 (c) and 23 (b) of the Statute,
of existing international organisations

AMENDMENT¹

proposed by Mr. DE VALERA
to the Report

of the Committee on Economic Questions
on the Economic Situation of the Member States
of the Council of Europe (Doc. No. 30)

Preamble, paragraph 2, delete from "Europe",
to end of the paragraph, and add:—

"Should consult with the United States and other countries with a view to finding agreement on the most practical means of putting an end to the compulsion exerted on nations, anxious to export as much as they import, to protect their monetary reserves by high tariffs, low quotas, oppressive exchange restrictions, competitive currency depreciation or any of the modern trade war devices for price cutting and subsidisation; further to explore the possibility of ending this compulsion by Amendment of the International Monetary Fund (Bretton Woods Final Act) which shall provide that nations with annual credit balances shall spend, lend or invest up to the amount of the balances anticipated, thus maintaining international circulation of money at a level adequate for the full and fair exchange of goods and services."

Signed: Signed:
de Valera.

¹ Defeated. See: Doc., No. 30, Report; Nos. 32 to 56, Amendments and Official Report No. 13.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE

Treizième séance - 2 septembre 1949 Doc. 31

RÔLE DU CONSEIL DE L'EUROPE
DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

compte tenu
des organisations internationales existantes,
ainsi qu'il est prévu aux articles 1, c et 23, b du Statut

AMENDEMENT¹

présenté par M. DE VALERA
au rapport

de la commission des Questions économiques
sur la situation économique des Etats Membres
du Conseil de l'Europe (Doc. n° 30)

Dans le paragraphe 2 du préambule, à partir des mots : « Les pays de l'Europe », remplacer la fin du paragraphe par le texte suivant :

« Les pays de l'Europe devront conférer avec les Etats-Unis et d'autres pays en vue d'aboutir à un accord concernant les moyens les plus efficaces de relever les nations soucieuses d'exporter autant qu'elles importent de l'obligation où elles se trouvent de protéger leurs réserves monétaires par différents procédés tels que tarifs douaniers élevés, contingents d'importation réduits, sévères restrictions de change, dévalorisation de la monnaie à des fins de concurrence ou tout autre procédé employé dans la guerre économique moderne pour obtenir des subventions ou la réduction des prix. Ils devront d'autre part étudier la possibilité de mettre fin à cette obligation en modifiant l'acte final de Bretton Woods relatif au Fonds Monétaire International de façon que les nations ayant des soldes créditeurs annuels puissent dépenser, prêter ou investir jusqu'à concurrence du montant des soldes prévus, maintenant ainsi la circulation monétaire internationale à un niveau suffisant pour réaliser un échange normal des biens et des services. »

¹ Rejeté. Voir : Doc., n° 30, rapport; nos 32 à 56, amendements et compte rendu n° 13.